



PROGRAMME 359

« PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2022 »

BOP Interministériel UO PFUE Economie Finances

Entre le Premier ministre, représenté par le secrétaire général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, désigné sous le terme de « délégué », d'une part,

Et

Le ministre chargé de l'économie, des finances et de la relance, représenté par le sous-directeur du cadre de vie (secrétariat général des ministères économiques et financiers) désigné sous le terme de « délégué », responsable de l'UO « PFUE Economie Finances » d'autre part ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui prévoit la création d'un programme 359 « Présidence française du Conseil de l'Union européenne » dans le cadre de la mission « Direction de l'action du gouvernement » et le projet annuel de performances annexé ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat, modifié ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, modifié ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié ;

Vu le décret n° 2020-117 du 8 septembre 2020 portant création d'un secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne ;

Vu le décret du 9 septembre 2020 portant nomination d'un ambassadeur, secrétaire général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne ;

Vu le décret du 6 novembre 2020 portant délégation de signature (secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne) ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des services du Premier ministre pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié,

Vu l'arrêté du 11 juin 2018 portant désignation des responsables des programmes budgétaires relevant des services du Premier ministre ;

Vu la décision du secrétaire général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne 9 mars 2021 portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programmes et des unités opérationnelles du programme budgétaire 359 « présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 » ;

Considérant la nécessité d'établir des règles de gestion précises pour assurer l'exécution du programme 359 et concilier l'exercice des missions du responsable de programme avec la mise en œuvre du principe de subsidiarité pour les manifestations dont le ministère de l'économie, des finances et de la relance sera responsable;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la délégation

Par la présente convention de délégation de gestion, le délégant confie au délégataire, responsable de l'UO **PFUE Economies Finances (0359-CMIN-C07F)**, la réalisation des événements, réunions et manifestations retenus comme relevant de la PFUE sur la base de la liste figurant en annexe I à la présente convention.

Ces actions font l'objet d'une programmation prévisionnelle de **9 926 900 € sur les années 2021-2022**. Des crédits sont ouverts à hauteur de **8 467 870 € en AE** et **2 981 570 € en CP en 2021**.

Le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions fixées ci-après, tous les actes relatifs à la gestion et à la consommation des crédits d'autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiements (CP) pour financer les dépenses relatives aux événements, réunions et manifestations visés à l'article 1^{er}, à l'exclusion de toutes dépenses interministérielles correspondant à des « biens collectifs » de la PFUE (action 3 du programme 359).

La présente convention emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres de payer et de recouvrer.

Article 2 : Obligations du délégataire

Le délégataire est chargé d'exécuter les dépenses prévues dans les conditions et limites fixées par le présent document et se conforme aux modalités de gestion prévues dans la charte de gestion du programme 359.

Si le délégataire est lui-même amené à faire exécuter tout ou partie des actes qui lui ont été délégués par un tiers, il s'assure préalablement de l'accord du délégant.

Le délégataire rend compte, selon les conditions définies dans la charte de gestion, au délégant, des conditions de l'exécution de l'UO objet de la présente délégation (consommation des crédits, synthèse de la mise en œuvre des mesures). Il rend également compte tous les six mois des coûts complets de la présidence.

Le délégataire s'engage à fournir toute information nécessaire au délégant pour les réponses à la note d'exécution budgétaire de la Cour des comptes sur le programme 359 ainsi que le rapport annuel de performances dans le cadre des travaux préparatoires à la loi de règlement.

Le délégataire assure et met en place les procédures relatives à la conservation des pièces constituant les dossiers de gestion (engagements juridiques, services faits, dossiers de liquidation, titres de perception et rétablissement des crédits). Il regroupera l'ensemble des documents relatifs aux événements, réunions et manifestations organisés par le ministère chargé de l'économie, des finances et de la relance à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne et en assurera l'archivage.

Article 3 : Obligations du délégant

Le délégant veille à l'application des modalités de gestion prévues dans la charte de gestion du programme 359.

Le délégant s'engage à mettre à disposition du délégataire les crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'UO **PFUE Economies Finances**.

Article 4 : Exécution financière de la délégation

4.1. Modalités de gestion des crédits

La direction des services administratifs et financiers du secrétariat général du Gouvernement (DSAF) procède au paramétrage de l'application comptable interministérielle Chorus pour que le délégataire puisse exercer de façon autonome ses activités de service gestionnaire et d'ordonnateur principal délégué sur les crédits de l'UO **PFUE Economies Finances** du BOP Interministériel, qui sont mis à sa disposition.

L'appréciation de la soutenabilité globale du programme 359 et en particulier du BOP Interministériel est assurée par le CBCM auprès du Premier ministre. Le contrôle budgétaire et comptable des actes de la dépense est assuré par le CBCM du délégataire qui tient informé le CBCM auprès du Premier ministre des éventuelles difficultés rencontrées.

4.2. Modalités de gestion de la dépense

Le délégataire est chargé, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, de la passation, de la signature et de l'exécution des marchés ou conventions qui s'avéreront nécessaires à la satisfaction des besoins de fournitures et de services.

En tant que de besoin, et dans la mesure où les dépenses concernées peuvent s'y rattacher, il pourra être fait appel aux marchés que le SGPFUE désignera comme couvrant le périmètre de tout ou partie des dépenses liées aux événements, réunions et manifestations organisés par le délégataire.

Article 5 : Suivi de la délégation

Un comité de gestion se réunit une fois tous les quatre mois en 2021 et tous les deux mois en 2022, sous la présidence du responsable du BOP « Interministériel » ou de son représentant, pour examiner les conditions de réalisation des événements, réunions et manifestations financés ainsi que la situation et les perspectives de consommation des crédits. Ce comité est le lieu privilégié pour la mise en œuvre du principe de fongibilité des crédits.

Le délégataire transmet au préalable, au plus tard une semaine avant la date du comité, des comptes rendus de gestion (CRG) comprenant un état détaillé des autorisations d'engagement consommées par des engagements juridiques, le montant des crédits de paiement ordonnancés ainsi qu'une prévision de consommation sur l'année. Il rend compte au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 de l'exécution budgétaire sur l'année.

Article 6 : Modification de la délégation

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution du présent document, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont une copie est transmise au contrôleur budgétaire et comptable du délégataire et à celui des Services du Premier ministre.

Article 7 : Durée et résiliation de la délégation

La présente délégation de gestion est conclue pour la durée du programme 359.

Elle peut être dénoncée à l'initiative de l'une des parties sous réserve d'une notification écrite de la décision de résiliation, de l'information du comptable et des autorités chargées du contrôle budgétaire, et du respect d'un préavis d'un mois.

Le délégant informe sans délai les autorités chargées du contrôle budgétaire et le comptable assignataire concerné des modifications concernant cette convention et de la date à laquelle elle cesse de produire ses effets.

Article 8 : Publication de la délégation


Après signature du présent document, le délégant en adresse une copie aux autorités chargées du contrôle budgétaire et aux comptables assignataires concernés.

La présente convention est publiée, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004.

Fait à Paris, le **17 MARS 2021**


Le délégataire,

Pour le Ministre de l'économie, des finances et de
la relance


Alexandre Moreau
Sous-directeur du cadre de vie
Secrétariat général des ministères économiques et
financiers

Le délégant,

Pour le Premier ministre


Xavier Lapeyre de Cabanes
Secrétaire général
de la Présidence française du Conseil
de l'Union européenne

Copie : CBCM auprès du Premier ministre,

CBCM du délégataire.

ANNEXE I : UO PFUE Economie Finances

Montant total des crédits : 9 926 900 €

Montant 2021 : 8 467 370 € en AE et 2 981 570 € en CP

Identifiant	Evénements
Action 1 - Activités obligatoires et traditionnelles de la Présidence	
<i>Réunions ministérielles informelles (4)</i>	
Ministère de l'économie, des finances et de la relance	
31	ECOFIN informel
54	Conseil compétitivité informel
33	Conseil télécoms informel
Commerce	
346	CAE commerce informel
Total de l'action 1	4
Action 2 - Manifestations correspondant à l'initiative propre de la Présidence française	
<i>Conférences ministérielles (19)</i>	
Ministère de l'économie, des finances et de la relance	
14	DGTrésor/DB Conférence verte
36	DGTrésor Conférence "souveraineté face à la criminalité financière"
8	DGTrésor Conférence économie sociale et solidaire
465	DGE Scale Up Europe
24	DGE Conférence sur les enjeux industriels du Pacte Vert
34	DGE Conférence sur l'autonomie stratégique européenne
35	DGE Conférence sur le numérique
194	DGE Conférence nucléaire
27	DLF Conférence ACIS
16	DGE Forum spatial y compris Copernicus
80	DGE Colloque sur le marché intérieur et les PME
324	DGE Assemblée Numérique
17	DGCCRF Journée de la concurrence, avec l'Autorité de la concurrence
71	DGCCRF Protection du consommateur à l'ère du numérique
Commerce	
438	Réunion de coordination "Trio de présidence" entre ministres chargés du commerce
42	DGTrésor Conférence Commerce et Développement durable
43	DGTrésor Conférence internationale Afrique
76	DGTrésor « Journée Accès au marché et ALE »
393	DGTrésor Conférence Chaines de valeur et souveraineté commerciale européenne

Ministère de l'économie, des finances et de la relance

325	DB Réunion informelle Attachés budgétaires
81	DGDDI Groupe Union Douanière (GUD)
326	DGDDI Séminaire des directeurs généraux
327	DGFIP Conférence TADEUS
328	DGE GHN COM*CRO informel
329	DGE GHN COMCRO informel
330	DGE Réunion informelle attachés Télécoms
331	DGE Réunion informelle attachés Industrie
332	DGE Réunion informelle attachés espace
10	DGTrésor Comité des services financiers
333	DGTrésor Réunion informelle Attachés financiers
334	DLF GHN questions fiscales
335	DLF Réunion informelle Attachés fiscaux
336	INSEE groupe de travail statistique informel
338	INSEE Séminaire des DG des instituts nationaux statistiques
339	INSEE Séminaire préparation trio
344	DLF Déjeuners de préparation de la présidence avec la Commission et les Etats membres

Commerce

226	DGTrésor CPC titulaire informel
227	DGTrésor CPC SI
228	DGTrésor CPC ATSI
229	DGTrésor GQC (groupe sur les questions commerciales) informel
230	DGTrésor Réunion du TEN (Trade Economist Network)
231	DGTrésor Réunion informelle du Groupe du Conseil sur les Crédits à l'exportation
233	DGTrésor réunion informelle Attachés commerciaux

Total de l'action 2 43

TOTAL 47

